

Demande de règlement du bénéficiaire pour les Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life

Utiliser le présent formulaire pour demander le paiement du contrat au décès, pour affecter le contrat au propriétaire successeur ou au rentier remplaçant ou pour demander un transfert aux termes de l'option de règlement sous forme de rente.

Il faut utiliser un formulaire distinct pour chaque demandeur. Veuillez communiquer avec la Sun Life au 1-844-374-1375 pour les exigences liées au règlement.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie – 30, rue Adelaide Est, bureau 1, Toronto (Ontario) M5C 3G9 – Télécopieur : 1-855-247-6372

Renseignements sur le demandeur

Prénom		Nom	
Adresse (numéro et rue)			Appartement ou bureau
Ville	Province	Pays	Code postal
Téléphone (domicile)		Téléphone (travail)	
Lien avec la personne décédée		Si vous avez indiqué «conjoint», étiez-vous le conjoint à la date du décès? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Sélectionner une des options suivantes pour chaque contrat faisant l'objet d'une demande de règlement.

Vous êtes le bénéficiaire désigné du ou des contrats suivants :

Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat
Numéro d'assurance sociale (à des fins de déclaration de revenus)		Date de naissance (jj-mm-aaaa)	

Les ayants droit sont les bénéficiaires et vous êtes le liquidateur/l'exécuteur testamentaire pour le ou les contrats suivants :

Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Décès du propriétaire – Vous êtes le propriétaire successeur (contrats non enregistrés seulement) du ou des contrat(s) suivant(s) :

Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Nota : Le propriétaire successeur doit fournir le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830). Si le propriétaire successeur est une entité (p. ex., une compagnie/société par actions, une fiducie ou un organisme de bienfaisance), une nouvelle proposition/demande et les documents justificatifs sont requis.

Décès du rentier – Vous êtes le rentier remplaçant (contrats non enregistrés et FERR seulement) du ou des contrat(s) suivant(s) :

Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat
Date de naissance du rentier remplaçant (jj-mm-aaaa)		Sexe assigné à la naissance du rentier remplaçant <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	

Également le propriétaire successeur du ou des contrat(s) indiqué(s) ci-dessus.

Vous êtes le fiduciaire du bénéficiaire/bénéficiaire mineur pour le ou les contrats suivants :

Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat	Numéro du contrat
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Renseignements sur le bénéficiaire mineur

Prénom	Nom	Date de naissance (jj-mm-aaaa)
--------	-----	--------------------------------

Renseignements sur la personne décédée

Prénom		Nom	
Date du décès (jj-mm-aaaa)	Lieu du décès		

Veillez soumettre l'original du certificat de décès à titre de preuve du décès.

Option de règlement sous forme de rente

Le produit servira-t-il à souscrire une rente aux termes de l'option de règlement sous forme de rente?

Oui (remplir cette section) Non (passer aux directives de paiement)

Si vous avez été désigné comme un bénéficiaire qui doit recevoir la prestation de décès sous forme d'une série de paiements (option de règlement sous forme de rente), vous devez nous fournir les renseignements ci-dessous pour que nous puissions commencer le versement de vos paiements.

Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance (jj-mm-aaaa)*	Numéro d'assurance sociale	Date du paiement (jj-mm)
---	---------------------------------	----------------------------	--------------------------

Joindre à ce formulaire une copie de l'un des documents ci-dessous à titre de preuve d'âge. Si une copie n'est pas jointe au formulaire, indiquer le numéro d'enregistrement, la date de délivrance et le pays ou la province qui a délivré le ou les documents.

- Certificat de naissance
- Passeport valide
- Certificat de citoyenneté canadienne
- Carte attestant l'âge de majorité
- Permis de conduire valide
- Certificat de naissance délivré par un hôpital
- Certificat de statut indien
- Certificat de baptême

Type de preuve d'âge	Copie jointe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Numéro d'enregistrement	Pays de délivrance	Date de délivrance (jj-mm-aaaa)	Province de délivrance
----------------------	--	-------------------------	--------------------	---------------------------------	------------------------

Mode de paiement

Virement électronique de fonds (VEF) **Nota :** Un chèque personnalisé portant la mention NUL ou un formulaire de virement automatique de votre banque doit être joint à la présente demande pour confirmer les renseignements bancaires.

Chèque (seulement si les paiements sont annuels)

Si le propriétaire des FPG Sun Life a choisi l'option qui vous permet de désigner un bénéficiaire, les documents appropriés pour la désignation d'un bénéficiaire vous seront transmis après le traitement de l'achat de la rente. En Alberta, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces où les lois le permettent, vous pouvez désigner un bénéficiaire pour votre rente à constitution immédiate, même si le propriétaire des FPG Financière Sun Life n'a pas choisi cette option. Si la rente souscrite n'est pas enregistrée, vous devrez aussi remplir le formulaire **Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)**.

Rentes différées : Tout intérêt accumulé pendant la période différée est imposé selon la méthode des intérêts courus et vous recevrez un feuillet d'impôt tous les ans jusqu'à la date du début des paiements.

Si la somme de votre âge et de la période garantie excède 90 ans, l'intérêt accumulé est imposé selon l'intérêt couru.

Vous pouvez vérifier si ces renseignements s'appliquent à votre cas en consultant votre conseiller ou en communiquant avec nous au 1-844-FPG-1FSL (1-844-374-1375).

Si vous devez recevoir une partie de la prestation de décès sous forme de somme globale, veuillez aussi remplir la section **Directives de paiement** pour cette somme.

Directives de paiement – ne s'applique pas à l'option de règlement sous forme de rente ni à la prise en charge par le propriétaire successeur**Rachat**

- Chèque (le chèque sera payable au bénéficiaire désigné à la page 1 ou à la succession si aucun bénéficiaire n'a été désigné). Indiquer l'adresse ci-dessous si elle diffère de l'adresse du demandeur à la page 1.

Adresse (numéro et rue)		Ville	
Province	Pays		Code postal

- Virement électronique de fonds au compte bancaire du bénéficiaire (CHÈQUE SPÉCIMEN REQUIS).
- Prise en charge par le propriétaire successeur. Si le contrat n'est pas enregistré, vous devez aussi remplir le formulaire **Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)**.

Transfert (choisir une option)

- Contrats REER/FERR :** Si vous êtes le conjoint, le conjoint de fait ou un bénéficiaire admissible de la personne décédée (comme un enfant financièrement à charge), vous (ou votre fiduciaire s'il en est) pouvez transférer le contrat à votre propre REER/FERR. Le transfert peut faire l'objet d'une imposition différée aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, nous vous enverrons un feuillet fiscal T4RSP pour le montant à inclure dans votre revenu imposable ainsi qu'un feuillet 60(l) pour le montant du transfert à imposition différée. Si vous n'êtes pas un bénéficiaire admissible, vous pouvez transférer le contrat à votre propre compte enregistré (REER ou CELI). Toutefois, vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de droits de cotisation inutilisés afin d'éviter que l'ARC n'impose une pénalité pour cotisations excédentaires et que le plein montant soit imposable entre les mains de la succession de la personne décédée.*
- Contrats CELI :** Si vous êtes le conjoint ou le conjoint de fait de la personne décédée, vous pouvez transférer le contrat à votre propre CELI sans qu'il n'y ait de répercussion sur vos droits de cotisation à votre CELI. Si vous choisissez cette option, vous devrez aussi remplir le formulaire RC240 – Désignation d'une cotisation exclue – compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et l'envoyer directement à l'ARC dans les 30 jours suivant le transfert. Si vous n'êtes pas le conjoint de la personne décédée, vous pouvez transférer le montant à votre propre compte enregistré (REER ou CELI). Toutefois, vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de droits de cotisation inutilisés afin d'éviter que l'ARC n'impose une pénalité pour cotisations excédentaires. Le produit d'un CELI n'est pas imposable; un feuillet fiscal ne sera pas envoyé à la succession de la personne décédée.*

- Transférer au contrat FPG Sun Life

Numéro du contrat

- Transférer à un autre contrat

Numéro du contrat

Adresse

* Avant d'effectuer le transfert, vous devez consulter votre propre conseiller en fiscalité en ce qui concerne ces options et les conséquences fiscales en découlant. De plus, le transfert doit se faire dans les délais prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu pour qu'il puisse faire l'objet d'un traitement fiscal préférentiel, lorsque possible. Les montants gagnés en vertu du contrat entre la date du décès et la date du transfert sera imposable entre les mains du bénéficiaire.

Choisir les placements pour le compte/contrat où seront transférés les fonds

Code du fonds	Nom du fonds	Frais de souscription initiaux (s'il y a lieu)	Montant brut	
			<input type="checkbox"/> \$	<input type="checkbox"/> %
			%	\$
			%	\$
			Total	\$

Directives spéciales

Autorisation et décharge

J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, ses mandataires et ses fournisseurs de services à obtenir, à utiliser et à transmettre les renseignements sur la personne décédée ou sur le demandeur aux fins du paiement de la prestation de décès.

Fait à		Date (jj-mm-aaaa)	
Signature du demandeur X			
Signature du liquidateur/exécuteur testamentaire (s'il y a lieu) X			
Prénom du conseiller (en caractères d'imprimerie)		Nom	
Signature du conseiller X		Numéro du courtier/distributeur	Numéro du conseiller

Le fait de fournir le présent formulaire au demandeur n'engage nullement la responsabilité de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.sunlife.ca/confidentialite.

Coordonnées : Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 (1-844-FPG-1FSL) Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437 (1-844-SLF-GIFS) Télécopieur : 1-855-247-6372 www.fpgsunlife.ca	Envoyer le formulaire à : Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 30, rue Adelaide Est, bureau 1 Toronto (Ontario) M5C 3G9 Canada
---	--